



## Réunion CRA du 10 janvier 2012

- Présents : Madame Dupuis, Messieurs Ternel Hervé, Stulmuller Gérard, Deconinck Michel, Oversteyns Michel, Regembal Jean Pierre, Semin Philippe, Beraud Roland
- Excusés : Messieurs Deschacht Reynald, Klima Serge, Caby Eric

Adoption du PV du 19 décembre

### Ordre du jour :

#### Début de la formation régionale

- 12 candidats mais 3 absents à la première journée qui font partie de l'EFAE : Groupe intéressé, et motivé (vérifier l'adresse mail de Bourgeois, Dacuna et Pereira)
- L'examen théorique aura lieu le 29 janvier de 10h à 12h30 au siège de la ligue.
- Pour les suivis des stagiaires en formation, les suiveurs sont à la table et peuvent intervenir afin d'éviter une faute technique.
- Les deux premiers suivis sont des suivis d'accompagnement : l'arbitre prend les frais de déplacement et les frais de séjour aux clubs, l'observateur prend les frais de séjour au club
- Le troisième est un suivi d'examen. L'arbitre prend les frais de déplacement et le suiveur se fait payer par le club les frais de séjour et de déplacement.

Le président de CRA rappelle que les accédants, au groupe des arbitres régionaux, doivent apporter une plus value au groupe en termes de compétence et de disponibilité. La formation n'a pas vocation à répondre aux CMCD mais à renouveler, à maintenir voir à améliorer la qualité du niveau d'arbitrage.

#### Budget :

- Le budget alloué à la commission est équilibré et conforme au prévisionnel.

#### Grenelle de l'arbitrage :

- Présentation et discussion du document synthétisant les différentes remarques et propositions des différentes réunions sur le sujet.
- Présentation des fiches actions existantes pour leur réactualisation. De nouvelles fiches doivent être réalisées afin de tenir compte des remarques du Grenelle de l'arbitrage et de la territorialisation des structures CRA/CDA.
- les fiches actions devront être élaborées et finalisées lors de la prochaine plénière CRA/CDA élargie.

#### Note fédérale :

- Lors du contrôle des licences par les arbitres, ceux-ci doivent décocher chaque case au fur et à mesure du contrôle. Le terme LNP n'existe plus, il devient INV. Si un joueur ne présente pas de document permettant de l'identifier, les arbitres ne doivent pas décocher la case INV. (voir Note d'information COC)

Label Ecole d'Arbitrage : Hervé TERNEL a redéfini la procédure de contrôle des dossiers et l'a transmise au référent Ligue et aux Comités.

1. Les dossiers seront étudiés par le référent du Comité puis transmis, après visa du président de la CDA, au référent Ligue.
2. Celui-ci les étudiera, fera une synthèse au Président de la CRA.

3. Une réunion sera programmée avec chaque CDA. Celles-ci présenteront leurs dossiers afin de croiser les avis et apporter des précisions. En cas de doute le club pourra être invité à défendre son dossier.

Prochaine réunion le 07/02/2012 à 18h30

**Le Président**  
**H. TERNEL**

**Le Secrétaire de séance**  
**F.DUPUIS**